

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

RHÔNE +

VIVRE CHEZ SOI



LOGEMENT > SOLIDARITÉ > ENVIRONNEMENT > INSERTION
HABITAT > DEVELOPPEMENT DURABLE > AUTONOMIE

> L'HABITAT ADAPTÉ, UNE NOUVELLE SOLIDARITÉ >

LOGEMENT > PERSONNES AGEES > INSERTION > HABITAT
PERSONNES HANDICAPÉES > HABITAT > LOGEMENT > ENV

www.rhone.fr



CHARTER RHÔNE + VIVRE CHEZ SOI

Face à l'augmentation constante du nombre de personnes dépendantes ou potentiellement en perte d'autonomie, et à leur souhait de vivre à domicile le plus longtemps possible, il est de notre responsabilité de nous mobiliser. Coordonnateur des services à domicile mais surtout collectivité pivot dans le domaine du handicap et des personnes âgées, le Département du Rhône a décidé de lancer un programme d'envergure pour développer l'habitat adapté sur son territoire.

Il permettra non seulement aux personnes dépendantes de profiter de logements adaptés à leurs problématiques mais contribuera également au développement des services à domicile et favorisera l'aménagement de notre territoire.

Michel MERCIER

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés
Président du Conseil général du Rhône



MAINTIEN À DOMICILE : LE VÉRITABLE ENJEU DE DEMAIN

Le nombre de personnes en perte d'autonomie ou dépendantes est en hausse :

- le vieillissement de la population : les 64-74 ans augmenteront de 30 % et les plus de 75 ans de près de 40 % à l'horizon 2020

- le handicap ne diminue pas

- l'essor des maladies invalidantes, notamment l'obésité, le diabète, les cancers, l'hypertension et les problèmes de dégénérescence intellectuelle ou mentale.

Il sera difficile de répondre aux besoins avec les structures et le système existants. Parallèlement, les personnes âgées comme les personnes handicapées souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible.

Les besoins sont donc colossaux. Il est nécessaire de réagir face à cette situation et de l'anticiper. Pour cela, il faut imaginer des solutions globales pour assurer tout à la fois l'accueil, le confort et l'installation pérenne des personnes dans un domicile adapté à leurs besoins.

UNE DÉMARCHÉ NOVATRICE

Fort de ce constat, le Département du Rhône se mobilise et lance une démarche pour favoriser l'aménagement de logements spécifiques pour les personnes dépendantes ou les personnes en perte d'autonomie avérée ou potentielle.

L'objectif est de produire un vaste programme de logements adaptés pour que tous

ceux qui participent à l'acte de construire créent, dans des immeubles d'habitation, un nombre significatif de logements adaptés à la dépendance.

Cette démarche concerne le logement neuf mais aussi la réhabilitation de logements anciens, dans le parc privé et public.



LA CHARTER RHÔNE + VIVRE CHEZ SOI

Cette charte prévoit de :

- respecter un **cahier des charges** définissant les caractéristiques techniques d'adaptation du logement dès sa construction (localisation et accessibilité de l'immeuble, adaptation des parties communes, aménagements intérieurs des appartements pour que ceux-ci soient adaptés et adaptables à la dépendance de la personne et son évolution),

- tendre vers un **objectif de 20 à 25 % de logements adaptés** dans les immeubles d'habitation au sein d'un environnement de qualité (non isolé et à proximité des zones de commerces et de services).



DES LOGEMENTS POUR TOUS

Les appartements proposés devront bénéficier de façon privilégiée à des personnes ayant besoin de ces adaptations ou en situation d'anticiper sur leurs besoins futurs.

Il ne s'agit pas de transformer un immeuble d'habitation en une résidence spécialisée, ni de proposer un logement étiqueté personnes handicapées ou âgées. Ces logements

doivent permettre d'héberger, dans un même immeuble, des personnes dont la dépendance résulte de facteurs différents (âge, handicap, maladie) et des résidents occupant des appartements classiques. L'objectif étant de favoriser les liens intergénérationnels, d'assurer une mixité et de combattre l'isolement des personnes âgées, malades ou handicapées.



D'ici à 2014, une cinquantaine d'opérations sont prévues, soit environ **400 logements adaptés**.

Une réussite qui vaut à la charte **RHÔNE + VIVRE CHEZ SOI** d'être lauréate du concours «Vivre ensemble aujourd'hui et maintenant» dans la catégorie **idée innovante**.

UN TRAVAIL PARTENARIAL

Initiée par le Département du Rhône, cette démarche a été élaborée en partenariat avec le groupe APICIL et les acteurs du logement.

Par cette charte, les producteurs de logement s'engagent à réaliser des logements correspondant au cahier des charges prévoyant les équipements adaptés.

Le Département impulse et coordonne la démarche. Il sensibilise les maires, responsables de l'octroi des permis de construire et partage avec eux la préoccupation de développer ce type d'habitat.

Un site internet, géré par le CRIAS, informe sur la démarche : **www.habitat-adapte-rhone.fr**



0 800 869 869

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE